

> Pharmaciens propriétaires

Ajustements pour les transactions effectuées pour l'exécution ou le renouvellement d'une ordonnance

Un ajustement de 0,03 \$ sera apporté aux transactions visant les demandes de paiement effectuées le 22 février 2021 pour des ordonnances renouvelées et facturées avec le code de service **N : Exécution ou renouvellement d'une ordonnance pour un problème de santé ou une condition médicale nécessitant un traitement de 90 jours ou plus**.

Pour les pharmaciens concernés par cette situation, un remboursement forfaitaire est prévu et sera versé vers le 17 mai 2021 dans un paiement distinct.

Nous vous demandons de ne pas procéder à la correction de ces transactions.

Si vous avez déjà procédé à l'annulation et la refacturation des demandes de paiement visées par cette situation, veuillez ne pas tenir compte des informations contenues dans cette infolettre.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels Abonnez-vous à nos fils RSS  Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos .	Québec 418 780-4208 Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)